



25/27 rue des Envierges
75020 Paris

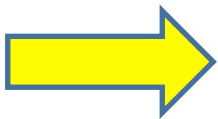
Le 23/11/2020

Sitel France

AMELIORATIONS DE L'ACCORD ESSH

L'accord ESSH pour les salarié-es en situation de handicap arrivant à son terme, une nouvelle négociation a été ouverte. Cet accord a pour but de faciliter l'emploi au quotidien des salarié-es concerné-es et répond pour une bonne partie aux revendications portées essentiellement par **SUD**.

SUD vous informe des modifications et améliorations de cet accord.



Les demandes des salariés que **SUD** a portées

- La remise d'un exemplaire de l'accord par le CMH Site à chaque salarié-e en situation de handicap et aux managers. Un dépliant est également mis à la disposition des employé-es de l'Entreprise afin de faciliter l'information.
- La mise en place d'un suppléant pour le correspondant mission handicap pour chaque site, pour aider celui en place ou le remplacer en cas d'absence, ceci afin de ne pas laisser les salarié-es sans correspondant, ce qui a déjà été le cas sur des sites et a déjà été problématique.
- Une place attitrée pour les personnes en situation de handicap afin que leur matériel ne soit pas utilisé ou déplacé à l'occasion de leur absence.
- Une réponse expresse, d'acceptation ou de refus pour toute demande d'aménagement de poste et/ou d'horaires de travail dans les 15 jours calendaires, au lieu de 1 mois.
- Que les 10 minutes de pauses supplémentaires accordées aux salariés en situation de handicap soient inscrites dans le livret d'accueil.
- Que l'Employeur s'engage à installer et à rapatrier tous les matériels spécialisés, afin que ces salarié-es puissent travailler dans les mêmes conditions que sur site. Et pour faciliter le retour des ESSH sur site, il est convenu que les matériels installés au domicile ne seront pas ceux utilisés en présentiel. Cela implique l'achat dans le budget des Agefiph du double matériel pour ces salarié-es.

- Que les salarié-es en situation de handicap en télétravail aient les mêmes horaires de travail et la même amplitude horaire qu'un salarié en présentiel
- Une demi-journée supplémentaire d'absence rémunérée accordée pour rendez-vous médical, car certaines pathologies entraînent plus de rendez-vous médicaux.

Sur l'ensemble de vos demandes la Direction de Sitel a validé certains points importants comme la demi-journée supplémentaire rémunérée pour rendez-vous médicaux sur justificatif, un renforcement de la communication et une garantie sur des places attirées pour ces salarié-es.

La Direction indique qu'il n'y aura pas de suppléant CMH, mais qu'elle va essayer de faire en sorte de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'aménagements spécifiques.

Pour SUD, l'accord ESSH est globalement favorable aux personnes en situation de handicap et nous avons obtenu plus que juste conserver l'ensemble des avantages déjà acquis.

C'est pourquoi SUD a signé cet accord !

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoins d'informations ou des questions concernant vos conditions de travail, vous pouvez vous rapprocher de vos élu-es SUD

Attention : n'ayant à ce jour aucun moyen de communiquer avec les conseillers actuellement en télétravail, sud vous informe que nos informations sont diffusées sur les pages Facebook et nous restons joignables aux coordonnées ci-dessous.

Contacts SUD Sitel :

DSC : Patrick Maes mail : patrickmaes_sud@outlook.fr tel : 06 66 97 33 70
DS : mail : tel :

Syndicat SUD – <https://www.facebook.com/syndicatsudsite/> tel : 01 44 62 12 00